
 RAPPORT DE L'INSTITUTEUR.

ST. VINCENT DE PAUL,
31 décembre 1874.

A messieurs les Directeurs des Pénitenciers, etc., etc.

MESSIEURS.—J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport de l'instituteur pour l'année qui vient de s'écouler.

Au lieu d'enseigner à tous les détenus ensemble, comme cela se pratiquait auparavant, il a été réglé qu'une moitié seulement viendrait à l'école, à la fois, de sorte que chacun n'assiste à l'école que tous les deux jours. De cette manière l'assistance étant moins nombreuse, il est facile d'obtenir plus d'ordre à l'école et d'enseigner avec plus de succès.

Quatre-vingt-quatre détenus, en tout, assistent à l'école régulièrement, soixante et quatorze catholiques et dix protestants. Sur ce nombre trente-deux apprennent l'arithmétique depuis les règles simples jusqu'aux règles composées inclusivement.

Quarante-quatre peuvent lire couramment et écrire, et quarante peuvent épeler plus ou moins bien.

Chaque détenu a la liberté d'apprendre le français ou l'anglais à son choix. Il est entendu que ce sont ceux, qui ne savent pas lire ni écrire du tout, ou qui du moins ne le savent pas assez bien, qui sont autorisés à venir à l'école. Il en est ainsi pour l'arithmétique ; ceux qui savent passablement, n'assistent pas généralement à l'école.

Cette ignorance de la part de ceux qui assistent aux classes, rend plus ardue la tâche de l'enseignement, surtout à des hommes, dont la plupart sont d'un âge assez avancé, et qui n'ont pas généralement beaucoup d'aptitude pour les travaux intellectuels.

En général, à l'école, la conduite a été assez bonne.

Il est très rare qu'il ait été nécessaire de faire des rapports pour mauvaise conduite. D'ailleurs MM. les chapelains et préfet, qui surveillent et visitent souvent l'école, sont en état de dire ce qui on est par rapport aux progrès dans cette branche importante de l'enseignement qui se donne au pénitencier.

J'ai l'honneur d'être, messieurs,

Votre très humble serviteur,

L. M. LEFÈVRE,
Instituteur.